


ADOPTION PAR LE PARLEMENT FRANCAIS D'UN TEXTE PÉNALISANT LE NÉGATIONNISME DES GÉNOCIDES

Le CCAF se félicite de l'adoption par le Parlement d'un texte pénalisant le  négationnisme des génocides ayant non seulement fait l'objet d'une condamnation par une cour internationale, mais aussi ceux, plus anciens, tel celui des Arméniens.

Le génocide est la forme suprême du racisme, de la haine et de la violence. Et le négationnisme est, selon la formule de Bernard-Henri Lévy, le stade suprême du génocide, donc une expression particulière de cette haine, de ce racisme et de cette violence qui ont notamment débouché sur l'annihilation des Arméniens dans l'Empire ottoman, premier génocide du XXe siècle.

En adoptant pour la deuxième fois en moins de cinq ans une telle disposition contre le négationnisme, le Parlement français dans son ensemble dénonce implicitement le comportement des autorités turques complices jusqu'à aujourd'hui, par le déni et le recel, de l'extermination des Arméniens.

Il lance en outre un message fort, à portées nationale et internationale, sur l'incompatibilité entre les atteintes à la mémoire des victimes des crimes contre l'humanité et les principes du vivre ensemble.

Ce positionnement renforce les fondamentaux de la République qui reposent sur le respect de la dignité humaine. Il revêt une force symbolique déterminante en

ces temps troublés où ressurgissent les idéologies obscurantistes et totalitaires qui, faute d'avoir été sanctionnées après le génocide arménien, continuent de semer la mort et la désolation non seulement sur les terres mêmes où se sont déroulés les faits il y a cent ans, mais aussi jusqu'en Europe et en France.

source : Bureau national du CCAF (Conseil de Coordination des organisations Arméniennes de France)